



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 05 juillet 2018

Compte-rendu affiché le : 13 juillet 2018

Date de convocation du conseil municipal : 28 juin 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

Membres présents : M. Bernard AUDRAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Gilles GROS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Antonio GODOY ; M. Bernard GUY ; Mme Louisiane DELMAS ; Mme Magnhia MENGUS

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Eliette CAMUT (Procuration Bernard AUDRAN) ; M. Rodolphe MILHAU (Procuration Gilles GROS) ; M. Sébastien DUMONT (Procuration Sophie SOUYRIS) ; Mme Marie-Pierre SABATIER (Procuration Joseph RODRIGUEZ)

Membre absent : Mme Isabelle PUJALTE ; M. Éric PEROLAT

oooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mai 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 17 mai 2018.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

- I- Création d'une régie festivités
- II- Règlement de formation du personnel
- III- Autorisation d'acquisition parcelles RAYNARD
- IV- Demande de subvention du Collège Max Rouquette
- V- Modification des effectifs
- VI – Incorporation d'une parcelle au domaine public (C22)
- VII – Contrat de maîtrise d'œuvre CETUR – RD 619 tranche 2
- VIII- Questions diverses :

Monsieur le Maire ouvre la séance.

POINT N°1: Création d'une régie festivités

Pour l'encaissement des sommes payées par les administrés lors des festivités, il est nécessaire de posséder une régie de recette.

Le fonctionnement de la régie obéit à des règles strictes et elle est gérée en partenariat avec le Trésorier qui est chargé du contrôle de son bon fonctionnement.

Monsieur le Maire propose de créer cette régie pour le spectacle VILLANOVA, cette année, et de réfléchir aux festivités qui pourront être intégrées à cette régie dans le futur.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2: Règlement de formation du personnel

Considérant les récentes évolutions réglementaires en matière de formation et la création du compte personnel de formation, il devient nécessaire de clarifier les règles existantes dans ce domaine tout en encadrant le dispositif du compte personnel de formation.

Un projet de règlement est débattu entre les élus puis validé.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3: Autorisation d'acquisition parcelles RAYNARD

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'intérêt stratégique de ce terrain pour la gestion des eaux pluviales de la commune. Ces éléments ont déjà été évoqués lors du dernier Conseil Municipal et de la dernière Commission d'Urbanisme. Il est entré en contact avec M. Michel RAYNARD pour que la commune acquière ce terrain en cours de vente à M. Christophe MALMON. Les termes de la vente ont été négociés de façon à ce que M. MALMON soit dédommagé des frais engagés et Monsieur RAYNARD a maintenu son prix de vente.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers municipaux :

- D'acheter le terrain pour la somme de 27 000€ à Monsieur RAYNARD
- De dédommager M. MALMON à hauteur de 2500 €
- De permettre à M. MALMON de cultiver la vigne existante pour les trois prochaines récoltes le temps que ce dernier trouve un bien équivalent.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4: Demande de subvention du Collège Max Rouquette

Deux élèves du collège et habitants de la commune se sont illustrés dans une compétition au niveau nationale dans la discipline du Tennis de table. Le collège a fait une demande de participation aux frais de déplacement de cette compétition. Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de donner une suite favorable à cette

demande conformément à ce qui a pu déjà se faire par le passé. Il propose d'attribuer la somme de 100 euros pour les deux élèves.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°5: Modification des effectifs

En raison des récents mouvements de personnel au sein de la commune, il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la commune.

Il s'agit essentiellement de prendre acte de la mutation d'un agent technique et du départ à la retraite d'un agent d'entretien. De plus, le transfert de compétence à la communauté de communes de la compétence périscolaire aura un impact sur le nombre de contrat de courte durée (CDD) en cours.

Le projet de tableau présenté aux élus doit permettre de répondre à ces besoins.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°6: Incorporation d'une parcelle au domaine public (C22)

Au terme d'une longue procédure d'urbanisme sur les biens vacants sans maître, la commune doit délibérer pour intégrer cette parcelle au domaine public communal.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°7: Contrat de maîtrise d'œuvre CETUR – RD 619 tranche 2

Il est nécessaire de désigner un cabinet d'étude pour assister la commune dans la maîtrise d'œuvre de la réalisation de la traversée du village, tranche 2.

Après avoir consulté plusieurs devis, Monsieur le maire propose de confier cette tâche au Cabinet CETUR qui s'occupe déjà de la première tranche.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°8: Questions diverses

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du courrier de la communauté de communes du Clermontais, à l'agence de l'Eau, qui insiste sur l'importance du projet de réalisation de la traversée du village.

Les membres du conseil s'interrogent sur les moyens à leurs dispositions pour mettre fin au stationnement gênant de certains véhicules sur la commune depuis que la gendarmerie et la communauté des communes ne se déplacent plus pour établir les procès-verbaux.

Sophie SOUYRIS indique, concernant l'eau potable, qu'elle n'a plus de pression comme plusieurs habitants de son secteur. La communauté de communes du Clermontais sera avertie.

La séance est levée à 21h20